

Concours externe de recrutement des assistants de service social

Session 2018

Rapport du jury



Les assistants de service social de l'Education nationale mettent en œuvre, en collaboration avec d'autres intervenants, des actions visant à aider les agents, les personnes, les familles connaissant des difficultés sociales ou socioprofessionnelles, en recherchant les causes qui compromettent leur équilibre psychologique, économique ou social et en menant toutes actions susceptibles de prévenir et de remédier à ces difficultés dans le cadre d'actions individuelles et collectives. Le service social en faveur des élèves, notamment, concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Élément essentiel du système éducatif, il participe du droit à l'éducation garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté.

1) Les conditions d'accès

En ce qui concerne les conditions d'accès à la fonction publique : voir la rubrique "quelles sont les conditions d'accès à la fonction publique ?" sur le site service-public.fr

Ne peuvent se présenter à ce concours que les candidats qui remplissent les conditions prévues par le code de l'action sociale et des familles aux articles L.411-1 à L.411-6, pour avoir droit au titre et pouvoir exercer l'activité d'assistant de service social : Code de l'action sociale et des familles L411-1 à L411.

2) L'épreuve

L'épreuve orale consiste en un entretien de trente minutes avec le jury.

Cet entretien se déroule en deux parties :

- L'entretien avec le jury débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au plus sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.
- L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury, qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des assistants de service social des administrations de l'État et des missions qui leur sont dévolues.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par les candidats et comportant obligatoirement :

- une copie des titres et diplômes acquis ;
- un curriculum vitae impérativement limité à une page ;
- une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'ils ont pu occuper, les stages qu'ils ont effectués et la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1. Nul ne peut être déclaré admis s'il obtient une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

3) Calendrier du concours

- Inscription : du 6 février au 6 avril 2018
- Date limite de retour du dossier : 23 mars 2018
- Epreuve orale d'admission : 18 mai 2018

a. Données statistiques

Nombre de postes offerts au concours externe de recrutement des assistants de service social : 6

	Concours	Inscrits	Présents	Admis	Inscrits sur LC	Nbre Postes
SESSION 2014	EXTERNE	57	47	4	12	4
SESSION 2015	EXTERNE	60	60	5	15	5
SESSION 2016	EXTERNE	54	54	3	13	3
SESSION 2017	EXTERNE	51	40	6	16	6
SESSION 2018	EXTERNE	43	31	6	10	6

Il est à noter que de nombreux candidats (28% des inscrits) ne se sont pas présentés à l'épreuve orale.

Profession des candidats présents à l'épreuve orale

Nombre de présents externe	dont agent fonction publique Etat autres ministères	dont agent fonction publique hospitalière	dont agent fonction publique territoriale	dont agent non titulaire du MEN	dont personnel administratif et technique MEN	Sans emploi	dont salarié secteur industriel	dont salarié secteur tertiaire	dont IATOSS
31	5	2	6	12	1	1	1	2	1
Admis	2			2	1		1		
Liste compl.		1	2	5				1	1

Sexe des candidats

	présent à l'oral	admis	inscrits sur LC
Femme	27	5	7
Homme	4	1	3

Composition du jury

Nombre de jury (2 membres)	Président/Vice- Président	Personnel de direction	Conseiller technique de service social
5	2	6	5

Chaque jury était composé d'un professionnel des services sociaux et d'un chef d'établissement.

Admission

Admis	Inscrits sur LC	Seuil admission	note du dernier inscrit sur liste complémentaire	% d'admis par rapport au nombre d'inscrits
6	10	19,6	14,5	7,16%

4) Recommandations du jury

- Présentation des candidats (10 minutes)

Dans cet exercice, le jury évalue l'expression orale ainsi que la qualité de l'exposé qui doit faire ressortir la motivation des candidats.

La plupart des candidats ont correctement préparé cet exposé. La gestion du temps a globalement été maîtrisée. Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes ont réussi à combiner clarté de l'exposé et mise en lien de leurs expériences professionnelles (et/ou formation) avec leur projet professionnel.

A contrario, certains candidats se sont contentés d'une simple énumération des formations et des fonctions exercées. Pour quelques-uns, le manque de préparation était évident.

Il est important de mettre en avant sa motivation ainsi que les compétences acquises pour se distinguer des autres candidats.

- Entretien avec le jury

Pour la majorité des candidats, c'est dans cette partie que les différences se sont faites.

Les membres du jury ont interrogé les candidats notamment sur leurs motivations, leurs connaissances du système éducatif et leurs capacités d'adaptation.

Pour les meilleurs candidats, le jury a particulièrement apprécié leurs bonnes connaissances sur les trois services concernés, service social en faveur des personnels, service social en faveur des étudiants et service social en faveur des élèves, ainsi que sur les axes prioritaires de l'éducation nationale dans ce domaine.

Ils ont également su mettre en avant leurs capacités à travailler en équipes tout en sachant définir correctement la notion de secret partagé qui doit permettre de préserver la nécessaire confidentialité sur les situations personnelles des élèves, étudiants et personnels.

La plupart des candidats les mieux notés ont réussi à convaincre le jury de leurs capacités d'adaptation, qu'ils aient ou pas une expérience professionnelle.

Enfin, certains ont également réussi à montrer leur volonté d'exercer leurs missions au service de l'état.

Pour les candidats qui ont obtenu des notes basses, certains se sont perdus dans des explications longues et imprécises qui ont mis en évidence un manque de vision globale des différents services et des missions qui y sont rattachées.

Plus particulièrement, le jury a relevé une méconnaissance des missions liées au service social en faveur des personnels et du service social en faveur des étudiants.

Concernant l'expression orale, certains n'ont pas su maintenir pendant l'entretien un niveau de langage adapté.

Enfin, et souvent en raison d'une préparation insuffisante, les membres du jury ont souligné un manque de connaissances de l'actualité et des politiques sociales.

- Conclusion

Le jury recommande aux candidats d'approfondir leurs connaissances sur les missions d'assistant de service social de l'Education nationale et de davantage mettre en évidence les liens entre leur expérience et l'attendu.

Il convient également de bien préparer cet oral afin de limiter les effets du stress et de gérer son temps de parole.

Le jury encourage les candidats non admis ayant obtenu une bonne note à ne pas se décourager et à représenter le concours lors d'une future session.

Fait à Lyon, 29 juin 2018

Le président du jury,

Yves COLLONNIER

Rectorat de LYON

DEC 6

94 rue Hénon – BP 64571

69244 LYON CEDEX 4

Tel : 0472806092